

ment, M. Finlayson, alors l'un des membres du cabinet ontarien, a conduit des cultivateurs des vieilles régions de l'Ontario au sol impropre à la culture dans l'Ontario septentrional au sol plus fertile. Au bout d'un couple d'années, la plupart de ces gens sont partis, parce qu'ils se sentaient dépayés. Il en va de même aujourd'hui du mouvement de retour à la terre. Nous étudions l'agriculture à tous les points de vue et le spectacle d'il y a un siècle, sinon d'un époque encore plus reculée, se renouvellera si nous ne recherchons pas une solution rationnelle du problème agricole.

Quel est le tableau que nous offre aujourd'hui la population rurale? Nous constatons que, dans la plupart des régions agricoles du pays, les jeunes fils de cultivateurs sont incapables de se livrer à leur occupation naturelle, faute d'avoir les moyens de s'établir sur une terre. L'agriculture est plus qu'une profession, un métier, c'est un art.

Il faut aimer la terre, être apte à la cultiver et se montrer disposé à accepter certains sacrifices, car en dépit de tout ce que l'on pourrait faire pour soulager la classe agricole, les cultivateurs peuvent être appelés à plus de sacrifices que les membres des autres classes sociales. C'est pourquoi je prie le Gouvernement de laisser aller ma résolution devant le comité de l'agriculture et de la colonisation. Voici le plan que j'ai en vue: je n'ignore pas qu'il comporte des déboursés considérables, mais je tiens à ce que le Gouvernement comprenne bien que le plan d'assurance-chômage à l'étude comportera des déboursés annuels, pour fin d'administration exclusivement, de six ou sept millions de dollars sans procurer, je le répète, d'avantages directs à la classe agricole. Elle en obtiendra probablement un soulagement indirect, parce que la classe ouvrière aura un plus grand pouvoir d'achat, mais personne ne me contredira, je pense, quand je déclare que la loi d'assurance-chômage n'apportera aucun avantage direct au cultivateur. Je demande au Gouvernement de consacrer, au cours des cinq ou dix années qui suivront, 20 millions de dollars à l'établissement de 20,000 jeunes Canadiens sur des terres. Voici comment j'en arrive à ce calcul: L'augmentation naturelle de la population du Canada est de 12 p. 1,000 par an. Donc, sur une population de 10,700,000 âmes l'augmentation naturelle est de 130,000 âmes par an. En admettant que les centres urbains et les centres ruraux se partagent la population en parties égales, l'augmentation naturelle est donc de 65,000 âmes dans les districts ruraux. Puis, si les sexes se partagent également cette augmentation, il naît donc, dans les centres ruraux, 32,500 garçons par année. Je suis assez au courant, je pense, des condi-

[M. Bradette.]

tions des centres ruraux pour promettre au Gouvernement que s'il juge possible de promettre d'établir sur la terre—terres fédérales ou autres—de 18,000 à 20,000 de ces jeunes gens âgés de 16 à 22 ans, des fils de cultivateurs dont l'occupation naturelle est la culture, et de leur verser \$1,000 en cinq versements annuels de \$200, en exigeant d'eux qu'ils observent les règlements provinciaux qui imposent le défrichement d'au moins douze acres de terre pour les trois premières années ainsi que la construction d'une maison de grandeur régulière, il trouvera là la solution tant recherchée à nos problèmes de l'heure présente. A moins de recourir à des moyens radicaux pour conserver cette magnifique population rurale, le Gouvernement se verra dans l'impossibilité de résoudre le problème du chômage. Que devons-nous attendre de la mesure actuelle d'assurance-chômage? Elle ne fera qu'encourager la désertion des terres et des campagnes en faveur des villes et des cités. Quel sera le sort de nos jeunes garçons au sortir des écoles ou des collèges publics? Ceux qui se trouvent présentement sur la terre comprendront la situation, les misères qu'il leur faudra endurer s'ils conservent leurs occupations rurales. Ils comprendront que les législateurs s'occupent toujours d'augmenter le confort et les avantages d'ordre social des populations urbaines, et ces jeunes gens, garçons et filles, céderont au mirage éclatant des villes et des cités et accentueront le déséquilibre entre les populations urbaines et les populations rurales. Ce plan s'appliquerait à toutes les provinces.

Je sais que la Chambre se rend pleinement compte de la gravité de la situation. J'ai des neveux dans le nord ontarien, et je sais, quel attrait la chose exerce sur eux. Dans l'ordre de choses actuel, on ne saurait en trouver un sur dix qui restera sur la terre, parce que notre législation sociale tend de plus en plus à assurer des loisirs, le confort et la sécurité aux populations urbaines. Mais au Canada, nous avons les descendants de ceux qui furent les pionniers de ce pays, et qui sont animés du même esprit que leurs ancêtres. Nous avons les descendants des loyalistes de l'empire qui ont colonisé l'Ontario et les rives du Saint-Laurent, et les nouveaux venus ainsi que la majorité de leurs fils demandent simplement qu'il leur soit donné une chance de poursuivre la carrière qui leur est propre, c'est-à-dire celle de leurs ancêtres; mais dans les conditions existantes, ils constatent qu'il leur est pour ainsi dire impossible de suivre les traces de leurs devanciers. Je crois sincèrement que si l'on permet le renvoi de ma résolution au comité de l'agriculture on trouvera le moyen de remédier à cette situation anormale. La